



Pernod Ricard

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

◆ AVERTISSEMENT – Pandémie de COVID 19 ◆

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, la Société pourrait être conduite à modifier les modalités de participation à l'Assemblée Générale du 10 novembre 2021. Ainsi, en cas d'évolution des dispositions légales relatives à la crise sanitaire, il pourrait être décidé que l'Assemblée Générale du 10 novembre 2021 se tienne à huis clos.

Vous êtes donc invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale sur le site internet de la Société www.pernod-ricard.com, qui pourrait être mis à jour pour préciser les modalités définitives de participation à cette Assemblée Générale en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux.

Les actionnaires devront respecter les mesures sanitaires applicables au moment de la tenue de la réunion. La Société fera ses meilleurs efforts pour que les mesures de distanciation soient respectées lors de l'Assemblée mais la Société n'encourra aucune responsabilité au titre d'une éventuelle contamination de personnes qui décideront, sous leur seule responsabilité, de participer physiquement à l'Assemblée.

La Société a pris toutes les mesures pour faciliter le vote à distance afin que les actionnaires puissent également voter sans participer physiquement à l'Assemblée Générale par des moyens de vote à distance (vote par correspondance ou procuration), en utilisant le formulaire de vote prévu à cet effet disponible dans la rubrique dédiée aux Assemblées Générales sur le site internet de la Société www.pernod-ricard.com, rubrique *Investisseurs – Informations réglementées – Assemblée Générale* ou par internet sur la plateforme de vote sécurisée VOTACCESS.

Dans le cadre de la relation entre la Société et ses actionnaires, la Société les invite fortement à privilégier la transmission de toutes leurs demandes et documents par voie électronique à l'adresse suivante : agpr2021@pernod-ricard.com

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Mixte se tiendra :

Mercredi 10 novembre 2021 à 14 heures – Salle Pleyel – 252 Rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, pour statuer notamment sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021.



Pour assister, voter par correspondance ou par Internet, ou se faire représenter à l'Assemblée Générale :

► Les actionnaires doivent justifier de cette qualité par l'enregistrement comptable de leur(s) titre(s) à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte, au lundi 8 novembre 2021, zéro heure, heure de Paris :

○ **pour les actionnaires propriétaires d'actions nominatives**, cet enregistrement est effectué dans les comptes de titres au nominatif tenus pour la Société par son mandataire, la Société Générale ;

○ **pour les actionnaires propriétaires d'actions au porteur**, cet enregistrement est effectué dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité, teneur de comptes de titres.

L'enregistrement comptable des actions au porteur doit être constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité et annexée au formulaire de vote.

Pour participer à l'Assemblée Générale par Internet :

► Les actionnaires (dès la détention d'une action Pernod Ricard) ont la possibilité de voter par Internet du mercredi 20 octobre 2021 à 9h00 (heure de Paris) jusqu'au mardi 9 novembre 2021 à 15h00 (heure de Paris) :

○ **pour les actionnaires propriétaires d'actions nominatives** via le site dédié de la Société Générale ;

○ **pour les actionnaires propriétaires d'actions au porteur** via le site VOTACCESS. Les actionnaires au porteur doivent se renseigner auprès de leur établissement teneur de compte afin de savoir si ce dernier a adhéré ou non au site VOTACCESS.

Informations concernant l'Assemblée Générale :

► L'avis de réunion, comprenant le projet d'ordre du jour et le projet des résolutions, est publié ce jour, mercredi 6 octobre 2021, au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires. L'avis de convocation sera publié le mercredi 20 octobre 2021 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires et dans un journal d'annonces légales.

► Les actionnaires pourront se procurer, à compter du mercredi 20 octobre 2021, les documents relatifs à cette Assemblée Générale, en particulier ceux visés à l'article R.225-83 du Code de commerce, auprès du Service Actionnaires de Pernod Ricard – 5, cours Paul Ricard – 75008 Paris.

► En outre, les documents visés à l'article R.22-10-23 du Code de commerce pourront être consultés, à compter du mercredi 20 octobre 2021, sur le site Internet de la Société, à l'adresse suivante : www.pernod-ricard.com/fr, rubrique *Investisseurs – Informations réglementées – Assemblée Générale – Assemblée Générale 2021*.

Service actionnaires : 0800 880 953

Société Anonyme au capital de 405 908 668 € - Siège social : 5, cours Paul Ricard - 75008 PARIS - R.C.S. Paris 582 041 943

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ ; À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.